

L'an deux mille vingt et un, le 22 avril, le Conseil de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président.

**Présents en qualité de titulaires**

Mme Dominique BAUDRY	M. Georges HERBERT	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Anne-Lise BEAUJARD	Mme Catherine HERSENT	M. Stanislas MARTIN
M. Jean Charles BOSSARD	M. Daniel HUET	M. Arnaud MARTINET
Mme Christine BOUCHER	Mme Sophie JULIEN-FARCIS	Mme Valérie MELLOTT
M. Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Gilles MÉNARD
M. Alain BRIÈRE	Mme Marine LAPIE	M. Alain NAVARRET
M. Jacques CANUET	M. Pierre LEBOURGEOIS	M. Jean-Paul PAYEN
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Denis LEBOUTEILLER	M. Michel PEYRE
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Patricia LECOMTE	M. Michel PICOT
Mme Anita DELAMARCHE	M. Daniel LÉCUREUIL	M. Alain QUESNEL
Mme Delphine DESMARS	M. Jean-René LEDOYEN	Mme Claire ROUSSEAU
M. Philippe DESQUESNES	Mme Marie-Christine LEGRAND	Mme Frédérique SARAZIN
M. Jérémy DURIER	M. Didier LEGUELINEL	Mme Catherine SIMON
Mme Gaëlle FAGNEN	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Stéphane SORRE
Mme Sylvie GATÉ	M. François LEMOINE	M. Yvan TAILLEBOIS
M. Emmanuel GIRARD	Mme Isabelle LE SAINT	M. Guillaume VALLÉE
Mme Florence GOUJAT	M. Philippe LETENNEUR	M. Bernard VIEL
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	
M. François HAREL	Mme Violaine LION	
M. Nils HÉDOUIN	M. Miloud MANSOUR	

**Présente en qualité de suppléante** : Mme Guillaume MARTINE suppléante de Mr Michel MESNAGE

**Procurations** : Mme Fany GARCION à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anne MARGOLLÉ à M. Alain BRIERE

**Absent** : M. Rémi LERQUIER

**Secrétaire de séance** : Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS

**Date de convocation et affichage** : 14 avril 2021

**Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.**

**Délibération n°2021-048**

**CONTRAT DE TERRITOIRE 2018-2022-3 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
GRANVILLE TERRE ET MER- CLAUSE DE REVOYURE**

Granville Terre et Mer a validé par délibération du 30 janvier 2018 le protocole d'accord et la maquette financière du contrat de territoire de Granville Terre et Mer.

Le contrat de territoire a été signé le 23 avril 2018.

Ce contrat de territoire initialement conçu pour la période 2018-2021, a vu sa durée étendue à 5 ans avec le Département (soit jusqu'à avril 2023) et arrive à échéance fin 2022 avec la Région.

Il permet de croiser les compétences de la région Normandie, du département de la Manche, de l'EPCI Granville Terre et Mer et de la ville centre Granville.

Des actions portées par des communes de plus de 1500 habitants quand elles sont d'intérêt communautaire ou quand elles s'inscrivent dans une vision stratégique de revitalisation de centre bourg ont pu être ajoutées sur le volet régional.

Le contrat de territoire avait été conçu autour de 4 axes de développement émanant du projet de territoire :

- Le nautisme
- Le développement économique
- L'aménagement de centre villes
- Les services à la population et les équipements publics

Il prévoyait une clause de revoyure à mi-parcours. Dans ce cadre, un bilan intermédiaire a été réalisé afin de :

- Mesurer le degré d'avancement de l'ensemble des projets inscrits initialement
- Procéder à des réajustements
- Retirer des projets
- Identifier les nouveaux projets proposés pour la deuxième partie de contractualisation dans les conditions financières définies.

Le Président précise les modalités d'organisation de ce travail:

- Des temps d'échanges techniques et politiques avec les communes maîtres d'ouvrage éligibles
- Des échanges techniques avec les services régionaux et départementaux sur l'éligibilité des projets
- Au niveau départemental, une réunion du comité technique a eu lieu au Département le 4 février 2021 entre le CD 50, GTM et Granville. Elle a permis d'arrêter les participations financières du Département.
- La région Normandie et le conseil départemental de la Manche (CD50) proposent une délibération validant l'évolution de la maquette financière et technique du contrat de territoire Granville Terre et Mer.

L'exercice a été réalisé à enveloppe constante dans le respect des règles d'intervention régionales et départementales (éligibilité et taux d'intervention). Un tableau de synthèse sur les projets est annexé à la présente convention.

Il convient de préciser que le projet granvillais du Logis du Roi, positionné à la signature du contrat sur une revoyure ultérieure a déjà fait l'objet d'un soutien régional via l'inscription des études dans la convention Région-EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie). En concertation avec la commune de Granville, il est souhaité que la poursuite de ce projet et la phase opérationnelle soit inscrite dans la prochaine convention Région-EPFN.

Maître d'ouvrage	Projet	Coût estimé à la signature	Coût à jour	Département à la signature	Département-revoyure	Région à la signature	Région proposé à la revoyure
Contrat de territoire initial							
<b>Réalisé</b>							
GTM	Etude pôle numérique	60 000	44 000	15000	15 000		-
Donville	Friche anciennes écoles	75 000	180 000		-	30 000	30 000
Cérences	Etude	25 000	15 000		-	12 500	7 500
Granville	étude centre ville	170 000	390 000		-	60 000	60 000
Granville	courts de tennis	728 000	728 000	254800	254 800	218 400	217 870
Granville	chantiers d'insertion	512 000	366 092	102400	70 041		
Granville	Poste "violences et familles"	108 000	108000		24 000		
<b>En cours</b>							
GTM	Maison de la petite enfance		contrat précédent	610 000	610 000		
GTM	ZAE signalisation	240 000	234 923		-	36 000	35 250
GTM	Etude Bas Theil	498 654	498 654		-	45 000	45 000
SA HLM	FJT	1 512 000	1 512 000		-	343 950	343 950
Granville	Val Es Fleurs	716 000	1 666 000	214800	214 800	214 800	214 800

Réajustements/en projet							
GTM	base CRNG Granville	5 000 000	1 500 000	1 000 000	150 000	1 750 000	525 000
GTM	Base Jullou	1 200 000	2 000 000		700 000	420 000	700 000
GTM	maison du carnaval	1 200 000	1 200 000	300 000	300 000	240 000	300 000
Retirés							
GTM	Base Bréville	120 000	retiré		-	24 000	
Donville	belvédère	309 000	retiré		-	92 700	
GTM	multi-accueil LHP		retiré	300 000	-		-
Nouveaux projets							
GTM	OCM		1 559 390		90 575		127 740
GTM	OPAH		253000		50 600		
GTM	SD rando				22 000		
LOM	assainissement CT 3		200 000		40 000		
Granville	Halle au Blé		1 376 600		137 660		-
Granville	Archipel		300 000		105 000		-
Granville	Projet "les gens de Granville"		60 000		24 000		
GTM	Plateforme mobilité/mobilité solidaire fct-I				104 464		
Cérences	maison de santé		1 700 000				200 000
LHP	revitalisation centre bourg		800 000				240 000
St Pair	Eqpt sportif cours de tennis		350 000				70 000
Donville	revitalisation centre bourg		1 200 000				360 000
Enveloppes initiales					2 307 105	3 487 350	3 487 350
Solde/ réévaluation et nvx projets					4 165		10 240
projets enveloppe cohésion sociale (fonds départementaux)							

**Le Président ayant invité le Conseil Communautaire à en délibérer,**

### **A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** les propositions de projets présentés par la communauté de communes Granville Terre et Mer, la ville de Granville et les communes Cérences, Donville les Bains, La Haye-Pesnel, La Lucerne d'Outremer et Saint-Pair sur Mer,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la clause de revoyure du Contrat de Territoire 2018-2023 Granville-Terre et Mer, Manche, Normandie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent au Contrat de Territoire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser les demandes de subvention pour les projets avec maîtrise d'ouvrage intercommunale figurant dans le contrat ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

### **Présents en qualité de titulaires**

Mme Dominique BAUDRY

M. Georges HERBERT

Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO

Mme Anne-Lise BEAUJARD	Mme Catherine HERSENT	M. Arnaud MARTINET
M. Jean Charles BOSSARD	M. Daniel HUET	M. Stanislas MARTIN
Mme Christine BOUCHER	Mme Sophie JULIEN-FARCIS	Mme Valérie MELLOTT
M. Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Gilles MÉNARD
M. Alain BRIÈRE	Mme Marine LAPIE	M. Alain NAVARRET
M. Jacques CANUET	M. Pierre LEBOURGEOIS	M. Jean-Paul PAYEN
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Denis LEBOUTEILLER	M. Michel PEYRE
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Patricia LECOMTE	M. Michel PICOT
Mme Anita DELAMARCHE	M. Daniel LÉCUREUIL	M. Alain QUESNEL
Mme Delphine DESMARS	M. Jean-René LEDOYEN	Mme Claire ROUSSEAU
M. Philippe DESQUESNES	Mme Marie-Christine LEGRAND	Mme Frédérique SARAZIN
M. Jérémy DURIER	M. Didier LEGUELINEL	Mme Catherine SIMON
Mme Gaëlle FAGNEN	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Stéphane SORRE
Mme Sylvie GATÉ	M. François LEMOINE	M. Yvan TAILLEBOIS
M. Emmanuel GIRARD	Mme Isabelle LE SAINT	M. Guillaume VALLÉE
Mme Florence GOUJAT	M. Philippe LETENNEUR	M. Bernard VIEL
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	
M. François HAREL	Mme Violaine LION	
M. Nils HÉDOUIN	M. Miloud MANSOUR	

**Présente en qualité de suppléante** : Mme Guillaume MARTINE suppléante de Mr Michel MESNAGE

**Procurations** : Mme Fany GARCION à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anne MARGOLLÉ à M. Alain BRIERE

**Absent** : M. Rémi LERQUIER

**Secrétaire de séance** : Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS

**Date de convocation et affichage** : 14 avril 2021

**Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.**

**Délibération n°2021-049**

## CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN AUTORISATION DE SIGNATURE

Le programme Petites Villes de Demain (PVD) vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Dans la Manche 37 villes sont lauréates de ce programme. Notre intercommunalité contient 3 villes lauréates, Bréhal, Granville et La Haye Pesnel, en candidature groupée.

Les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates sont les suivants :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75% d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs de la ou des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique.  
La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.
- recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité.
- signature d'une convention-cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois maximum suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Deux postes de chefs de projet ont été demandés pour Granville Terre et Mer pour mener à bien l'opération, compte-tenu des enjeux identifiés sur le territoire.

M le président présente les éléments du projet de convention d'adhésion et invite le conseil à en délibérer.

### **Le Président ayant invité le Conseil Communautaire à en délibérer,**

#### **A L'UNANIMITÉ**

- **AFFIRME** son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, aux côtés des villes lauréates sur le territoire de la communauté de communes ;
- **DONNE** son accord pour que le président engage toutes les démarches y afférentes ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent et conventions autres relatifs à PVD ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion au programme.

#### **Présents en qualité de titulaire**

Mme Dominique BAUDRY	M. Georges HERBERT	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Anne-Lise BEAUJARD	Mme Catherine HERSENT	M. Arnaud MARTINET
M. Jean Charles BOSSARD	M. Daniel HUET	M. Stanislas MARTIN
Mme Christine BOUCHER	Mme Sophie JULIEN-FARCIS	Mme Valérie MELLOTT
M. Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Gilles MÉNARD
M. Alain BRIÈRE	Mme Marine LAPIE	M. Alain NAVARRET
M. Jacques CANUET	M. Pierre LEBOURGEOIS	M. Jean-Paul PAYEN
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Denis LEBOUTEILLER	M. Michel PEYRE
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Patricia LECOMTE	M. Michel PICOT
Mme Anita DELAMARCHE	M. Daniel LÉCUREUIL	M. Alain QUESNEL
Mme Delphine DESMARS	M. Jean-René LEDOYEN	Mme Claire ROUSSEAU
M. Philippe DESQUESNES	Mme Marie-Christine LEGRAND	Mme Frédérique SARAZIN
M. Jérémy DURIER	M. Didier LEGUELINEL	Mme Catherine SIMON
Mme Gaëlle FAGNEN	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Stéphane SORRE
Mme Sylvie GATÉ	M. François LEMOINE	M. Yvan TAILLEBOIS
M. Emmanuel GIRARD	Mme Isabelle LE SAINT	M. Guillaume VALLÉE
Mme Florence GOUJAT	M. Philippe LETENNEUR	M. Bernard VIEL
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	
M. François HAREL	Mme Violaine LION	
M. Nils HÉDOUIN	M. Miloud MANSOUR	

**Présente en qualité de suppléante** : Mme Guillaume MARTINE suppléante de Mr Michel MESNAGE

**Procurations** : Mme Fany GARCION à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anne MARGOLLÉ à M. Alain BRIERE

**Absent** : M. Rémi LERQUIER

**Secrétaire de séance** : Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS

**Date de convocation et affichage** : 14 avril 2021

**Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.**

**Délibération n°2021-050**

**ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR L'EXTENSION  
DU BUREAU D'INFORMATIONS TOURISTIQUES DE BRÉHAL –  
AJUSTEMENT DU MONTANT AU COUT FINAL DE L'OPÉRATION**

Par délibération du 7 février 2019, un fonds de concours de 50% a été attribué par GTM à la commune de Bréhal pour les travaux d'extension de la halle au blé qui abritait le bureau d'information touristique communautaire. Cette extension qui s'inscrivait dans un projet global de réhabilitation du bâtiment communal permettait dans le même temps d'améliorer l'accueil et la signalétique touristique.

Le plan de financement prévisionnel (phase projet) prévoyait un total de travaux de 113 500 € HT et un fonds de concours équivalent à 50%, soit 56 750 €.

Des écarts significatifs entre l'estimation et l'ouverture des plis, ainsi que des aléas de chantier, ont modifié de façon notable le montant définitif des travaux aujourd'hui achevés. Le coût final de l'opération apparaît maintenant à la somme totale de 181 598,55 € HT :

Phases	Montant total HT	Observations
Projet initial	113 500,00 €	
Attribution marchés	171 963,56 €	
Avenants	3 965,99 €	Prises électriques et système alarme
	5 669,00 €	Enseigne lumineuse
<b>COUT FINAL MODIFIE</b>	<b>181 598,55€</b>	

Par courrier du 19 février, Monsieur le maire de Bréhal a sollicité la réévaluation du fonds de concours de GTM, prévu à 50%, sur la base du coût final, soit la somme totale de 90 799 €.

**Le Président ayant invité le Conseil Communautaire à en délibérer,**

**Vu** la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

**Vu** l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 2019-08 du 7 février 2019 attribuant à la commune de Bréhal un fonds de concours pour les travaux d'extension du bureau d'informations touristiques,

**Vu** l'avis défavorable de la commission des finances réunie le 8 mars 2021,

**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 1<sup>er</sup> avril 2021, eu égard au lien direct avec la compétence tourisme de Granville Terre et Mer, à l'esprit des engagements pris dans la délibération du

Conseil Communautaire en 2019 et aux aléas qui peuvent venir impacter les études préalables, les marchés et le déroulement d'un chantier,

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**A LA MAJORITÉ (M. Daniel LECUREUIL ne prend part au vote, 1 vote contre : M. Stanislas MARTIN, 1 abstention : M. Emmanuel GIRARD)**

- **AJUSTE** le montant définitif du fonds de concours pour l'extension du bureau d'informations touristiques de Bréhal à la somme de 90 799 €,
- **AUTORISE** la signature d'un avenant à la convention d'attribution du fonds de concours,
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

### Présents en qualité de titulaires

Mme Dominique BAUDRY	M. Georges HERBERT	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Anne-Lise BEAUJARD	Mme Catherine HERSENT	M. Arnaud MARTINET
M. Jean Charles BOSSARD	M. Daniel HUET	M. Stanislas MARTIN
Mme Christine BOUCHER	Mme Sophie JULIEN-FARCIS	Mme Valérie MELLOTT
M. Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	M. Gilles MÉNARD
M. Alain BRIÈRE	Mme Marine LAPIE	M. Alain NAVARRET
M. Jacques CANUET	M. Pierre LEBOURGEOIS	M. Jean-Paul PAYEN
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Denis LEBOUTEILLER	M. Michel PEYRE
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Patricia LECOMTE	M. Michel PICOT
Mme Anita DELAMARCHE	M. Daniel LÉCUREUIL	M. Alain QUESNEL
Mme Delphine DESMARS	M. Jean-René LEDOYEN	Mme Claire ROUSSEAU
M. Philippe DESQUESNES	Mme Marie-Christine LEGRAND	Mme Frédérique SARAZIN
M. Jérémy DURIER	M. Didier LEGUELINEL	Mme Catherine SIMON
Mme Gaëlle FAGNEN	Mme Annaïg LE JOSSIC	M. Stéphane SORRE
Mme Sylvie GATÉ	M. François LEMOINE	M. Yvan TAILLEBOIS
M. Emmanuel GIRARD	Mme Isabelle LE SAINT	M. Guillaume VALLÉE
Mme Florence GOIJAT	M. Philippe LETENNEUR	M. Bernard VIEL
Mme Florence GRANDET	Mme Marie-Mathilde LEZAN	
M. François HAREL	Mme Violaine LION	
M. Nils HÉDOUIN	M. Miloud MANSOUR	

**Présente en qualité de suppléante** : Mme Guillaume MARTINE suppléante de Mr Michel MESNAGE

**Procurations** : Mme Fany GARCION à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anne MARGOLLÉ à M. Alain BRIERE

**Absent** : M. Rémi LERQUIER

**Secrétaire de séance** : Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS

**Date de convocation et affichage** : 14 avril 2021

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

**Délibération n°2021-051**

**APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊTS FRANCE MOBILITÉS TERRITOIRES  
DE NOUVELLES MOBILITÉS DURABLES (TENMOD)  
TERRITOIRES PÉRIURBAINS PEU DENSES**

La mobilité du quotidien est une priorité du Gouvernement, inscrite dans la loi d'orientation des mobilités (LOM) promulguée le 24 décembre 2019. La crise de la COVID-19 que nous vivons depuis le début d'année 2020 met en lumière la fragilité de notre modèle économique et social, et également l'impact de l'activité humaine sur notre environnement.

Comment les territoires devront s'adapter et planifier pour répondre aux besoins de mobilité ou de démobilité des citoyens ? Quelles solutions de mobilité ou de démobilité proposer aux citoyens des territoires périurbains et ruraux pour répondre à leurs besoins du quotidien ?

Cette nouvelle édition de l'Appel à Manifestation d'Intérêt "France Mobilités - Territoires de nouvelles mobilités durables" vise à répondre à ces questions en s'articulant autour de deux axes.

L'AMI vise des projets innovants socialement (implication des citoyen·nes, coopération avec les acteurs locaux, articulation avec des collectivités limitrophes, articulation avec d'autres politiques publiques, droit à la mobilité pour tous, démarche expérimentale, mobilité durable solidaire, démobilité etc) et répondant aux enjeux de transition écologique et solidaire.

Deux axes de réponses sont proposés :

Axe 1 : stratégie et planification de la mobilité ;

Il s'agit de projets innovants d'élaboration de stratégies de mobilité s'inscrivant dans une logique systémique durable, inclusive et solidaire, et se traduisant par la mise en place d'une démarche de planification de la mobilité des biens et des personnes. Ces stratégies devront permettre à un territoire d'innover, fédérer, concerter et créer des synergies entre la politique de mobilité et les autres politiques publiques de planification, notamment d'urbanisme, en lien étroit avec l'environnement, la santé ou la politique sociale, et en coopération avec les territoires voisins.

Aide financière maximale de 30 000 € équivalent à 50% maximal des coûts éligibles

Axe 2 : expérimentation et évaluation de solutions de mobilités.

Il s'agit de projets innovants pour le territoire, de solutions et services de mobilité/démobilité, en adéquation avec les enjeux du territoire, et s'inscrivant préférentiellement dans le plan d'actions d'une démarche de planification de la mobilité. Une attention particulière sera portée aux solutions de mobilité inclusive / solidaire et aux projets visant à assurer la résilience des territoires.

Aide financière maximale de 100 000 € équivalent à 50% maximal des coûts éligibles

Pour les projets lauréats, seront apportés :

- Un soutien financier de l'ADEME
- Un appui technique conjoint ADEME CEREME (formulation des besoins d'études, définition du projet, accompagnement au recrutement du prestataire subventionné et conseil à toutes les phases d'études, de stratégie, de la mise en œuvre du projet)

Les projets éligibles ne doivent pas dépasser 36 mois.

Le calendrier

- Pré-dépôt (grille et intention) : 16/04/2021.
- Échanges pré-dépôt avec la cellule d'appui régionale (DREAL- Banque des Territoires, ADEME, CEREMA) : deuxième quinzaine d'avril- cet échange a pour but d'appuyer les territoires dans la maturation de leur dossier
- Dépôt dossiers : 31/05/2021 - 12h

Parmi les conditions d'éligibilité :

- Le territoire doit être situé en zone très peu dense à densité intermédiaire (GTM mélange des zones peu denses et de densité intermédiaire)
- Le territoire doit s'être prononcé pour devenir AOM.

Cet AMI peut représenter une opportunité pour :

Au titre de l'axe 1 : En repartant des échanges et travaux entre élu.es préalables au vote communautaire sur la prise de compétence, poursuivre la construction de la compétence mobilité :

- Réajuster et mettre à jour le PGD et plan d'actions du schéma vélo;

- Approfondir par des diagnostics participatifs, enquêtes de terrain etc des points mis en exergue lors de ces échanges, comme les mobilités rurales ;

- Penser l'ensemble des solutions de mobilité en articulation les unes avec les autres, en intermodalité ; les formaliser au sein d'un plan de mobilité simplifié.

Au titre de l'axe 2 : Expérimenter des actions de :



- Plateformes de mobilités, mobilités solidaires pour lever le frein mobilité à l'insertion (inscrit dans le volet cohésion sociale de la revoyure du contrat de territoire)
- Accompagnement de plan de mobilités interentreprises.

La commission ou le comité de pilotage mobilités sera invité à se réunir début mai pour travailler sur la candidature à déposer fin mai.

**Le Président ayant invité le Conseil Communautaire à en délibérer,**

**A L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer la candidature du territoire à l'AMI TENMOD et solliciter les subventions afférentes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'AMI TENMOD.

**Présents en qualité de titulaire**

Mme Dominique BAUDRY	M. Georges HERBERT	M. Miloud MANSOUR
Mme Anne-Lise BEAUJARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
M. Jean Charles BOSSARD	M. Daniel HUET	M. Arnaud MARTINET
Mme Christine BOUCHER	Mme Sophie JULIEN-FARCIS	M. Stanislas MARTIN
M. Hervé BOUGON	M. Jean-Marc JULIENNE	Mme Valérie MELLOTT
M. Alain BRIÈRE	Mme Marine LAPIE	M. Gilles MÉNARD
M. Jacques CANUET	M. Pierre LEBOURGEOIS	M. Alain NAVARRET
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Denis LEBOUTEILLER	M. Jean-Paul PAYEN
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	Mme Patricia LECOMTE	M. Michel PEYRE
Mme Anita DELAMARCHE	M. Daniel LÉCUREUIL	M. Michel PICOT
Mme Delphine DESMARS	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain QUESNEL
M. Philippe DESQUESNES	Mme Marie-Christine LEGRAND	Mme Claire ROUSSEAU
M. Jérémy DURIER	M. Didier LEGUELINEL	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Gaëlle FAGNEN	Mme Annaïg LE JOSSIC	Mme Catherine SIMON
Mme Sylvie GATÉ	M. François LEMOINE	M. Stéphane SORRE
M. Emmanuel GIRARD	M. Rémi LERQUIER	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GOUJAT	Mme Isabelle LE SAINT	M. Guillaume VALLÉE
Mme Florence GRANDET	M. Philippe LETENNEUR	M. Bernard VIEL
M. François HAREL	Mme Marie-Mathilde LEZAN	
M. Nils HÉDOUIN	Mme Violaine LION	

**Présente en qualité de suppléante** : Mme Guillaume MARTINE suppléante de Mr Michel MESNAGE

**Procurations** : Mme Fany GARCION à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anne MARGOLLÉ à M. Alain BRIERE

**Secrétaire de séance** : Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS

**Date de convocation et affichage** : 14 avril 2021

**Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.**

**Délibération n°2021-052**

**APPROBATION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CÉRENCES**

La Communauté de Communes Granville Terre et Mer est compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document tenant lieu et de carte communale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Par délibération en date du 29 juin 2016, la commune de Cérences a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2008. Par délibération 2018-010 en date 30 Janvier 2018, la Communauté de Communes a acté la poursuite de la procédure engagée par la commune dans le cadre de la prise de compétence « Urbanisme ».

La présente délibération a pour objet de rappeler les grandes étapes de la révision du PLU de Cérences et d'exposer les modifications apportées au dossier de PLU, en vue de son approbation par le Conseil Communautaire.

Les objectifs poursuivis par la collectivité dans le cadre de cette procédure de révision sont les suivants :

- Assurer l'intégration du nouveau cadre législatif et réglementaire,
- Intégrer les orientations du SCOT du Pays de la Baie du Mont St Michel pour élaborer un projet de territoire communal équilibré et solidaire à l'échelle du Pays,
- Maîtriser la ressource foncière et lutter contre l'étalement urbain en veillant à une urbanisation économe de l'espace et en permettant une mixité sociale et intergénérationnelle,
- Préserver l'identité patrimoniale des hameaux,
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager de la commune,
- Adapter les équipements publics, notamment en termes d'assainissement, aux objectifs de croissance de la population et à l'accueil des ménages,
- Privilégier le développement de la commune autour du cœur de bourg et mettre en valeur les entrées de ville,
- Préserver les espaces agricoles et naturels par une gestion économe de l'espace (étude agricole),
- Pérenniser et étudier les conditions de développement des zones d'activités du Courtil et de la Gare,
- Conforter la dynamique commerciale communale,
- Identifier et protéger la trame de continuité écologique verte et bleue notamment les vallées de la Sienne et de la Paronne,
- Identifier et préserver les zones humides et les cours d'eau sur l'ensemble du territoire communal,
- Intégrer la prise en compte du PPRI de la Sienne,
- Valoriser et préserver les espaces naturels de la commune notamment les espaces boisés, les haies et les espaces humides,
- Intégrer les circulations douces dans les projets d'aménagement.

Les modalités de la concertation, définies par la délibération prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cérences, ont été les suivantes :

- Affichage en mairie de la délibération prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme de Cérences durant 1 mois,
- Mise à disposition du public d'un registre destiné à recevoir les observations et propositions du public durant toute la procédure,
- Publications d'articles dans les bulletins municipaux de Cérences Infos n°9 – Septembre 2018, Cérences Infos n°8 – Avril 2017,
- Présentation du PADD aux Personnes Publiques Associées (n°1) le 11 décembre 2017 et présentation de l'avancement du projet aux Personnes Publiques Associées (n°2) le 13 juin 2019,
- Organisation d'une réunion publique présentant le diagnostic et les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) le 14 décembre 2017 et organisation d'une réunion publique présentant le diagnostic et les orientations envisagées le 26 juin 2019,
- Parutions dans la Manche Libre du 2 décembre 2017 et dans Ouest France du 4 décembre 2017.

Les modalités ont été mises en œuvre conformément à ce qui a été prévu. Durant la concertation, une remarque a été portée au registre et un courrier a été reçu. Ces éléments ont été examinés et pris en compte de la manière suivante :

- La remarque adressée par courrier concernait le projet d'évolution de la zone de loisirs de la Forêt des Elfs et a reçu une suite favorable : il a été délimité un espace suffisant, et définies des prescriptions au règlement littéral ayant pour objectif de permettre à cette activité touristique d'assurer l'accueil de sa clientèle dans de meilleures conditions (vestiaires et sanitaires), tout en assurant la préservation de cet espace naturel.
- Une association syndicale propose la rétrocession à la commune d'un lotissement privé datant de 2005 : le conseil municipal a pris bonne note de cette demande qui ne concerne pas directement l'élaboration du PLU.

Le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a eu lieu en Conseil Municipal le 19 décembre 2017. Des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ont été fixés, et les orientations suivantes ont été définies :

1. Assurer la préservation du caractère identitaire de Cérences et améliorer la convivialité du cœur de bourg.
2. Accueillir la population nouvelle dans un souci de « rééquilibrage » de l'organisation spatiale de l'agglomération et de limitation de la consommation de l'espace.
3. Permettre le maintien et le développement des activités économiques locales, tout en intégrant les objectifs de Granville Terre & Mer en la matière.
4. Encourager la limitation des émissions de gaz à effet de serre, sécuriser les déplacements et soutenir les projets de production d'énergies renouvelables
5. Préserver l'environnement naturel, écologique et paysager de grande qualité à Cérences.

Après examen au cas par cas, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) a décidé le 6 juin 2018 de ne pas soumettre à évaluation environnementale la révision du PLU.

Par délibération en date du 24 septembre 2019 (modifiée et remplacée par une délibération en date du 26 novembre 2019), le projet de PLU a été arrêté par le Conseil Communautaire de Granville Terre et Mer.

Ce projet de PLU arrêté a été soumis aux personnes publiques associées le 17 décembre 2019. Les avis suivants ont été émis :

Personne publique associée	Avis
Sous-Préfecture	Avis favorable, avec réserves portant notamment sur l'analyse et la limitation de la consommation d'espace
Chambre d'agriculture	Avis favorable, avec des demandes visant à permettre le travail des exploitants agricoles sans contrainte supplémentaire.
Chambre du commerce et de l'industrie	Avis favorable, avec des réserves portant sur la consommation de surfaces d'activité
Chambre des métiers et de l'artisanat	Avis favorable
Institut national de l'origine et de la qualité	Avis favorable
Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers	Avis favorable avec des réserves portant notamment sur la limitation de la consommation d'espace
Pôle d'équilibre territorial et rural Sud-Manche – Baie du Mont-Saint-Michel	Avis favorable, avec des réserves sur la justification des choix, le phasage des opérations d'extension de certaines zones d'activité économique, et de lutte contre la vacance.

Par arrêté du Président de Granville Terre et Mer en date du 31 août 2020, le projet de révision du PLU a été soumis à enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée sur une période de 34 jours, du lundi 28 septembre au samedi 31 octobre 2020. Quinze observations ont été déposées sur le registre papier disponible en mairie de Cérences, et huit autres ont été déposées par courrier ou mail.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve, mais assorti de deux recommandations concernant la voirie publique et la lutte contre la vacance.

Pour tenir compte, d'une part des avis des personnes publiques, d'autre part des observations formulées par le public au cours de l'enquête publique, et enfin du rapport et de l'avis du commissaire enquêteur, le projet de PLU tel qu'il a été arrêté par le conseil communautaire doit être modifié en vue de son approbation.

Les ajustements suivants ont notamment été réalisés :

- Reclassement de zones à urbaniser à vocation industrielle initialement prévues en 1AU vers 2AU
- Identification au PLU de deux sites historiques signalés par l'association « Chemin chaussé de Cérences et Sienna »
- Identification au règlement graphique de deux bâtiments supplémentaires susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'Urbanisme
- Modifications mineures de certains articles du règlement relatifs notamment à l'aspect extérieur des constructions
- Mise à jour des données chiffrées dans le PADD et le rapport de présentation, pour justifier la consommation d'espace
- Modifications mineures des OAP pour rendre leur lecture plus claire
- Mise à jour des annexes sanitaires avec une cartographie du réseau d'adduction en eaux potables
- Adaptation et correction de coquilles et d'erreurs matérielles

Aucune de ces modifications, ni leur cumul, ne modifie l'économie générale du projet, ni ne remet en question les éléments fondamentaux ayant fait l'objet de la concertation avec le public.

Par délibération en date du 22 février 2021, le Conseil Municipal de Cérences a donné un avis favorable au dossier de PLU assorti de ces ajustements, et a demandé à la Communauté de Communes Granville Terre et Mer d'approuver le PLU ajusté.

#### **Le Président ayant invité le Conseil Communautaire à en délibérer,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20 ;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-19, L.153-22 et R.153-8,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cérences approuvé par délibération du conseil municipal de Cérences en date du 30 mai 2008, modifié le 22 septembre 2009 et le 20 juillet 2010

**Vu** la délibération du conseil municipal de Cérences en date du 29 juin 2016 prescrivant la révision de son Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de cette procédure de révision

**Vu** le débat du conseil municipal de Cérences du 19 décembre 2017, portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D) du projet de PLU,

**Vu** la délibération du conseil municipal de Cérences autorisant la Communauté de Communes Granville Terre et Mer à poursuivre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme engagée par la commune avant le transfert de compétence date du 1er janvier 2018 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Granville Terre et Mer en date 30 Janvier 2018 portant engagement de la Communauté de Communes à poursuivre la procédure de révision du PLU engagée par la commune de Cérences.

**Vu** la décision en date 6 juin 2018 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale décidant ne pas soumettre à évaluation environnementale la révision du PLU

**Vu** la délibération du conseil communautaire de Granville Terre et Mer en date du 24 septembre 2019, modifiée et remplacée par une délibération en date du 26 novembre 2019, tirant le bilan de la concertation préalable avec le public et arrêtant le projet de PLU,

**Vu** l'ensemble des avis des personnes associées et consultées au cours de la procédure de révision du PLU de Cérences ;

**Vu** l'arrêté du Président de Granville Terre et Mer en date du 31 août 2020 prescrivant l'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté et en fixant les modalités,

**Vu** le rapport et les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur remis le 7 décembre 2020 à la Communauté de Communes, organisatrice de l'enquête publique ;

**Vu** la conférence intercommunale des maires en date du 8 Avril 2020, portant sur la présentation des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur en application de l'article L153-21 du code de l'urbanisme.

**Vu** la délibération du conseil municipal de Cérences en date du 22 février 2021 donnant un avis favorable à l'approbation du PLU par Granville Terre et Mer ;

**Considérant** qu'il convient d'apporter des modifications au dossier de PLU arrêté pour tenir compte :

- Des avis émis par les personnes publiques associées sur le projet de PLU ;
- Des observations du public
- Du rapport et des conclusions et avis du commissaire enquêteur.

**Considérant** que ces modifications, détaillées dans la note explicative de synthèse intégrée à la présente délibération, n'ont pas pour incidence de porter atteinte à l'économie générale du projet, que le PLU a été enrichi des modifications proposées suite aux remarques des Personnes Publiques Associées (PPA) citées ci-dessus et qu'il répond aux attentes de la réglementation en matière d'urbanisme ;

**Considérant** donc que le projet de PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé, conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme ;

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**A L'UNANIMITÉ (5 abstentions : M. Jérémy DURIER, Mme Gaëlle FAGNEN, M. Emmanuel GIRARD, Mme Valérie MELLOTT, M. Bernard VIEL)**

- **ADOpte** les modifications précitées
- **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cérences, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** le président à signer toutes pièces nécessaires à l'application de la présente délibération

*Conformément aux articles R.153-20 et suivants du code de l'urbanisme, la présente délibération du conseil communautaire sera affichée pendant un mois au siège de la communauté de communes Granville Terre et Mer, ainsi qu'en mairie de Cérences. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.*

*La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.*

*Le dossier de PLU approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Cérences, et au pôle de proximité de la communauté de communes Granville Terre et Mer, à Bréhal, aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi qu'à la préfecture, conformément aux articles R.153-20 et suivants du code de l'urbanisme.*

### **Présents en qualité de titulaires**

Mme Dominique BAUDRY	M. Nils HÉDOUIN	Mme Marie-Mathilde LEZAN
Mme Anne-Lise BEAUJARD	M. Georges HERBERT	M. Miloud MANSOUR
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	M. Arnaud MARTINET
M. Hervé BOUGON	Mme Sophie JULIEN-FARCIS	M. Stanislas MARTIN
M. Alain BRIÈRE	M. Jean-Marc JULIENNE	Mme Valérie MELLOT
M. Jacques CANUET	Mme Marine LAPIE	M. Gilles MÉNARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Pierre LEBOURGEOIS	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	M. Denis LEBOUTEILLER	M. Jean-Paul PAYEN
Mme Anita DELAMARCHE	Mme Patricia LECOMTE	M. Michel PEYRE
Mme Delphine DESMARS	M. Daniel LÉCUREUIL	M. Michel PICOT
M. Philippe DESQUESNES	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain QUESNEL
M. Jérémy DURIER	Mme Marie-Christine LEGRAND	Mme Claire ROUSSEAU
Mme Gaëlle FAGNEN	M. Didier LEGUELINEL	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Sylvie GATÉ	Mme Annaïg LE JOSSIC	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. François LEMOINE	M. Stéphane SORRE
Mme Florence GOUJAT	M. Rémi LERQUIER	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Isabelle LE SAINT	M. Guillaume VALLÉE
M. François HAREL	M. Philippe LETENNEUR	M. Bernard VIEL

**Présente en qualité de suppléante** : Mme Guillaume MARTINE suppléante de Mr Michel MESNAGE

**Procurations** : Mme Fany GARCION à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anne MARGOLLÉ à M. Alain BRIERE

**Absente** : Mme Violaine LION

**Secrétaire de séance** : Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS

**Date de convocation et affichage** : 14 avril 2021

**Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.**

**Délibération n°2021-054**

<p style="text-align: center;"><b>AIDE A LA FILIERE ÉQUINE ET AUX ACTIVITÉS DES HARAS SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DANS LE CADRE DES COURS EFFECTUÉS PAR LE PONEY-CLUB DE LA HAYE PESNEL (Année scolaire 2020/2021)</b></p>
--

Dans le cadre de ses compétences liées à la filière équine, la Communauté de Communes Granville Terre et Mer a décidé, depuis 2014, de prolonger les aides financières que versait l'ancienne Communauté de Communes du Pays Hayland aux écoles primaires qui fréquentent le centre équestre de la Haye-Pesnel, propriété de la Communauté de communes.

Pour l'année scolaire 2020/2021 un recensement a été réalisé auprès des associations suivantes :

- l'APE des écoles de Beauchamps et Folligny (école primaire) ;
- l'APE des amies des écoles publiques de la Haye-Pesnel – Catherine Dior (école primaire) ;
- l'APE des bambins de la Lucerne d'Outremer (école maternelle).

Les conditions d'obtention de la subvention aux associations de parents d'élèves proposées sont les suivantes :

- Financement des cours effectués par le centre équestre sur présentation des factures par les différentes APE ;
- Financement par la Communauté de Communes à hauteur de 75% des cours effectués ;
- Mise en place d'un plafond de 2 000 heures de cours financées par la Communauté de Communes, sur l'année scolaire 2019/2020, soit un montant total de 11 869 €.

### **PREVISION FREQUENTATION ACTIVITE EQUITATION**

#### **ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Ecoles	Nombre d'élèves	Nombre de séances	Nombre d'heures total ( 1,5 h/ séance)	Coût horaire (€)	Coût leçons	Participation GTM 75 %
La Lucerne d'Outremer Ecole Maternelle publique (2 groupes 5 séances chacun)	23	10	345.00	7.915	2 730.68 €	2 048.01 €
Ecole de Beauchamps/Folligny (CM1 CM2)	21	3	94.50	7.915	747.97 €	560.98 €
Ecole primaire publique - LHP Catherine Dior (CE1) 2 classes de 18 et 16 élèves	34	7	357.00	7.915	2 825.66 €	2 119.24 €
<b>TOTAL</b>			<b>796.50</b>		<b>6 304.31 €</b>	<b>4 728.23 €</b>

TARIF : 7,50 € HT avec une TVA à 5,5% car initiation

Après un recensement effectué auprès des écoles, il apparaît un montant prévisionnel de 4 728,23 € pour 796,5 heures.

**Le Président ayant invité le Conseil Communautaire à en délibérer,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** les statuts de Granville Terre et Mer mentionnant le « développement de la filière équine, soutien aux activités des haras, des sports équestres et des hippodromes » dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière de développement économique,

**Considérant** que dans le cadre de l'exercice de sa compétence, Granville Terre et Mer subventionne les associations de parents d'élèves citées précédemment, dans une limite de 11 869 € pour l'initiation à l'équitation des élèves du primaire des écoles de l'ex-Pays Hayland effectuée au centre équestre de la Haye-Pesnel.

A l'issue de l'exposé de ces motifs,

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**A L'UNANIMITÉ (M. Jacques CANUET ne prend pas part au vote)**

- **ACCORDE** une subvention globale aux associations des parents d'élèves citées précédemment, dans une limite de 4 728.23 €, à la suite du recensement effectué auprès des

écoles concernées, pour l'année scolaire 2020/2021. Le versement des subventions sera effectué sur présentation des justificatifs des activités effectivement réalisées ;

- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

#### **Présents en qualité de titulaires**

Mme Dominique BAUDRY	M. Nils HÉDOUIN	Mme Marie-Mathilde LEZAN
Mme Anne-Lise BEAUJARD	M. Georges HERBERT	M. Miloud MANSOUR
M. Jean Charles BOSSARD	Mme Catherine HERSENT	Mme Françoise MARGUERITE BARBEITO
Mme Christine BOUCHER	M. Daniel HUET	M. Arnaud MARTINET
M. Hervé BOUGON	Mme Sophie JULIEN-FARCIS	M. Stanislas MARTIN
M. Alain BRIÈRE	M. Jean-Marc JULIENNE	Mme Valérie MELLOTT
M. Jacques CANUET	Mme Marine LAPIE	M. Gilles MÉNARD
Mme Marie-Claude CORBIN	M. Pierre LEBOURGEOIS	M. Alain NAVARRET
Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS	M. Denis LEBOUTEILLER	M. Jean-Paul PAYEN
Mme Anita DELAMARCHE	Mme Patricia LECOMTE	M. Michel PEYRE
Mme Delphine DESMARS	M. Daniel LÉCUREUIL	M. Michel PICOT
M. Philippe DESQUESNES	M. Jean-René LEDOYEN	M. Alain QUESNEL
M. Jérémy DURIER	Mme Marie-Christine LEGRAND	Mme Claire ROUSSEAU
Mme Gaëlle FAGNEN	M. Didier LEGUELINEL	Mme Frédérique SARAZIN
Mme Sylvie GATÉ	Mme Annaïg LE JOSSIC	Mme Catherine SIMON
M. Emmanuel GIRARD	M. François LEMOINE	M. Stéphane SORRE
Mme Florence GOUJAT	M. Rémi LERQUIER	M. Yvan TAILLEBOIS
Mme Florence GRANDET	Mme Isabelle LE SAINT	M. Guillaume VALLÉE
M. François HAREL	M. Philippe LETENNEUR	M. Bernard VIEL

**Présente en qualité de suppléante** : Mme Guillaume MARTINE suppléante de Mr Michel MESNAGE

**Procurations** : Mme Fany GARCION à M. Didier LEGUELINEL, Mme Anne MARGOLLÉ à M. Alain BRIERE

**Absente** : Mme Violaine LION

**Secrétaire de séance** : Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS

**Date de convocation et affichage** : 14 avril 2021

**Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.**

#### **Délibération n°2021-055**

<b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CREATIONS ET TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS</b>
--

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Direction générale adjointe Services à la population**



L'agent retenu pour occuper l'emploi de Directeur général adjoint est titulaire du grade d'attaché principal. Il est donc proposé de transformer le poste vacant d'attaché hors classe en un poste d'attaché principal.

### **Service Technique – Nautisme**

L'agent qui occupait le poste d'assistant administratif du service Technique – Nautisme sur le grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe a muté vers une autre collectivité. L'agent recruté pour le remplacer est titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Il est donc proposé de transformer le poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### **Service GEMAPI**

L'agent recruté pour occuper le poste de chef de service GEMAPI sera nommé sur le grade d'ingénieur principal, il est donc proposé de transformer l'ancien poste de chargé de mission sur le grade d'ingénieur en un poste d'ingénieur principal.

### **Ecole Intercommunale de Musique**

Dans le cadre du départ en retraite de deux enseignants, il est nécessaire d'adapter les emplois aux demandes des usagers de l'Ecole de musique pour la prochaine rentrée scolaire.

Il est donc proposé de :

- Transformer le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> à temps non complet 15 heures hebdomadaires pour l'enseignement de la trompette
- Créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 3 heures hebdomadaires pour l'enseignement du cor
- Créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 1 heure hebdomadaire pour l'enseignement de l'accordéon
- Porter de 5 heures à 9 heures la durée hebdomadaire du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe dans la discipline batterie afin que l'agent enseigne pour 4 heures hebdomadaires la Musique assistée par ordinateur
- Porter de 7 heures à 8 heures la durée hebdomadaire du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> dans la discipline guitare – basse électrique

Par ailleurs, dans une logique de large diffusion de l'accès à la culture et en lien avec les préconisations de la DRAC dans le cadre de la labellisation conservatoire à rayon intercommunal, il est proposé de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet d'intervenant en milieu scolaire

### **Le Président ayant invité le Conseil Communautaire à en délibérer,**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 II et 34,

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**Considérant** la nécessité d'adapter les effectifs au fonctionnement des services et aux besoins des usagers,

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**A L'UNANIMITÉ (3 abstentions : Mme Dominique BAUDRY, M. Stanislas MARTIN, M. Michel PICOT)**

- **ACCEPTÉ** les créations et transformations proposées,
- **MODIFIÉ** en conséquence le tableau des effectifs du budget principal

Filière	Grade	Catégorie	Quotité	Nombre
Administrative	Attaché hors classe	A	Temps complet	- 1
Administrative	Attaché principal	A	Temps complet	+ 1
Administrative	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	Temps complet	- 1
Technique	Ingénieur principal	A	Temps complet	+ 1
Technique	Ingénieur	A	Temps complet	- 1
Technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Temps complet	+ 1
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	Temps complet	- 1
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	Temps non complet 15h	+ 1
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	Temps non complet 3h	+ 1
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	Temps non complet 1h	+ 1
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	Temps non complet 5h	- 1
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	Temps non complet 9h	+ 1
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	Temps non complet 7h	- 1
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	Temps non complet 8h	+ 1
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	Temps complet	+ 1

- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

**Fin de la séance à 21h00.**